

SEANCE DU 30 MARS 2010 – 20 H 30 A LA MAIRIE

Date de convocation : le 23 mars 2010 / Date d'affichage du P.V. le 02 avril 2010

ORDRE DU JOUR :

- Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Chavagnes les Redoux et de St Prouant,
- Aide aux communes sinistrées du département, suite à la tempête Xynthia,
- Vote des taux d'imposition 2010,
- Vote des budgets 2010 lotissements, gestion des activités commerciales, assainissement et commune,
- Informations diverses.

PROCES VERBAL DE LA REUNION

PRESENTS : Mmes et M.M. ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER à partir du vote des budgets, CHARRIER, PAULEAU, BIZON, BROSSEAU, BRETON, LEGE, MARY

ABSENTS EXCUSES : Mme et M.M. GIRAUD, ROULLEAU, LIAIGRE, PENAUD

Mr Didier PINEAU procuration à Joël CHATEIGNER

SECRETARE : Mme Lydie MARY

1 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE CHAVAGNES-LES-REDOUX ET DE ST PROUANT

Le conseil accepte les participations :

- ⇒ de 2 538.12 € pour 4 enfants scolarisés à l'école publique de Chavagnes-les-Redoux, soit 634.53€ par élève.
- ⇒ de 8 320.65 € pour 15 enfants scolarisés à l'école publique de St Prouant, soit 554.71 € par élève.

2 – AIDE AUX COMMUNES SINISTREES DU DEPARTEMENT, SUITE A LA TEMPETE XYNTHIA

Le Conseil décide de verser une somme de 500 € sur le compte spécifique de solidarité, ouvert par l'association des Maires de Vendée, pour la tempête Xynthia.

3 – VOTE DES BUDGETS

a) budget du lotissement des Ormeaux : Il s'équilibre en section de fonctionnement à 72 518.76 €. La Commune en accord avec Vendée Logement, a fait effectuer une division de parcelle du lot N°15 pour ne réaliser que deux logements locatifs. La pointe restante de 283 m2 sera rétrocédée à la commune pour sa valeur, soit 518.75 €. Une recette de 10 000 € est prévue pour la participation de Vendée Logement aux frais de branchement concernant la réalisation de ces logements.

b) budget du lotissement du Cormier : Il a été voté en section de fonctionnement pour 420 932.01 € et en section d'investissement pour 392 632.01 €.

c) budget gestion des activités commerciales : Ce budget qui concerne le café, l'alimentation et les ateliers relais (électricien, garagiste) s'équilibre en section de fonctionnement à 15.049.93 € et en section d'investissement à 5 590.81 €.

d) assainissement : Les comptes sont équilibrés en section de fonctionnement à 115 180.40 € et en section d'investissement à 64 242.91 €. Une somme de 25 000 € a été inscrite en frais d'études pour l'agrandissement de la lagune qui arrive à saturation.

e) commune : le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 524 101.87 €. Une subvention de 1 000 € a été votée pour être versée au Centre Communal d'Action Sociale.

En raison des projets importants qui vont se réaliser, le conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% par rapport à 2009 soit :

- ☛ taxe d'habitation 18.52 % au lieu de 18.16 %,
- ☛ taxe foncière bâtie 15.65 % au lieu de 15.34 %
- ☛ taxe foncière non bâtie 44.17 % au lieu de 43.30 %.

Ces taux n'avaient pas été modifiés depuis 2006.

En section d'investissement les comptes sont équilibrés pour 934 425.85 € avec les reports.

Principales dépenses d'investissement

❖ Acquisitions diverses :

- des panneaux pour les arrêts de car et pour la commune. Une délibération sera prise pour imputer cette dépense en investissement.

- un défibrillateur, la commune peut obtenir une subvention du conseil général de 1.000 €. Le club des retraités s'est proposé de participer à la dépense.

❖ Voirie :

- l'effacement de réseau à La Louraie, l'éclairage public du lotissement du Cormier, le relevé et l'informatisation du parc d'éclairage public (166 points lumineux), le programme de voirie 2010 (la V.C. 304 de la route de l'Etang Noret à Bourdin, la VC 314 (petite antenne de Guinefolle), la VC 310 du passage à niveau à la Louraie, l'antenne desservant les Verdelettes, le tronçon de route de la D113 au chemin du Pt Bois Tiffrais et l'impasse du Moulin Rouge).

❖ Extension du Foyer Rural

❖ Frais d'études pour la future garderie périscolaire

Le conseil approuve l'ensemble des budgets.

- Problèmes de sécurité routière au carrefour de la RD23 et de la RD

113 : La Direction des Infrastructures Routières a organisé des comptages simultanés sur les 3 branches du carrefour pour quantifier l'importance du trafic routier sur ce secteur. Les résultats de ces mesures qui ont été effectuées dans la période du 19 au 31 janvier 2010 sont les suivants :

- RD 23, côté St Prouant, le trafic journalier moyen total relevé est de 2 224 véhicules par jour dont 7,6 % de poids-lourds.

- RD 23, côté Monsireigne, le trafic journalier moyen total relevé est de 1 336 véhicules par jour dont 3.7 % de poids lourds,

- RD 113, le trafic journalier moyen total relevé est de 1 073 véhicules par jour dont 13.2% de poids lourds.

Il apparaît donc que l'axe principal est bien constitué par la RD 23 qui est logiquement prioritaire sur la RD 113. Un changement de priorité serait en contradiction avec les trafics et nécessiterait des aménagements lourds.

